

PROFIL DISTINCTION

GUIDE DE GESTION

PRÉPARÉ PAR

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

DÉCEMBRE 2014

Ce *Guide de gestion* donne un aperçu aux directeurs de programme de la démarche à suivre pour implanter le profil distinction dans leur programme. Étant donné que le profil distinction comporte nécessairement des crédits de 2^e cycle et qu'il constitue donc, en tout ou en partie un passage intégré, le directeur de programme est invité à se référer au *Guide d'orientation et d'aide à la décision pour le passage intégré* qui est plus détaillé.

INTRODUCTION

Les profils d'études constituent un cheminement de 12 crédits menant à une mention sur le diplôme des étudiants.

Cinq profils d'études sont actuellement offerts à l'Université Laval pour les programmes de premier cycle, soit le Profil international, le Profil entrepreneurial, le Profil en développement durable, le Profil recherche et le Profil distinction.

Le profil distinction équivaut au cheminement *Honor/Honours*. Il comporte un passage intégré à la maîtrise (minimum de 3 crédits), mais peut également comprendre jusqu'à 9 crédits de cours de 1^{er} cycle dédiés à bonifier le programme de l'étudiant.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

LA DGPC est responsable de la promotion de tous les profils d'études ainsi que du traitement et de la validation des demandes des directions de programmes de premier cycle concernant l'implantation de ces profils.

LES DIRECTIONS DE PROGRAMMES souhaitant implanter le profil distinction dans leur programme doivent être en mesure d'établir un ou des scénarios respectant les différentes règles de leur programme et du profil d'études.

Les directions de programmes peuvent communiquer avec le responsable du profil distinction pour obtenir des conseils ou des précisions (Daniel Forget, poste 7413, Daniel.Forget@dgpc.ulaval.ca)

LE COMITÉ DE PROGRAMME s'assure du respect des orientations et des objectifs du programme. Toute proposition d'implantation d'un profil d'études doit être discutée et acceptée en comité de programme et soumise au Conseil facultaire pour approbation.

LE PROFIL DISTINCTION EN BREF

Qualification de l'étudiant	
Étape du programme pour s'inscrire aux cours autorisés	L'étudiant peut s'inscrire après avoir acquis les 2/3 des crédits de son programme, mais il dépose sa demande une session avant d'atteindre cette étape de son cheminement.
Critères d'admissibilité	3,67 ou + (déterminée par le CU) Il est suggéré de viser une moyenne de première classe (soit les 8 % supérieurs de la courbe de la moyenne du baccalauréat). (autres critères - ex.: réussite d'un cours préalable, d'un stage de recherche)
Caractéristiques du profil distinction	
Nombre de crédits	Un total de 12 crédits comportant De 0 à 9 crédits de 1 ^{er} cycle Exemples de cours de 1 ^{er} cycle : <ul style="list-style-type: none"> - travail dirigé (préparation du sujet de recherche); - méthodologie avancée; - stage de recherche; - nouveau cours spécifique au profil. De 3 à 12 crédits de 2 ^e cycle
	Structure du profil à déterminer par les directeurs de programmes, le nombre de crédits de chaque cycle demeurant fixe pour chaque entente.
Valorisation du cheminement	
Mention de la réussite	Au relevé de notes, sur le rapport de cheminement et sur le parchemin du diplôme.

EXEMPLES DE CHEMINEMENTS D'ÉTUDIANTS

Deux étudiants en profil distinction vers la maîtrise A			
	Décision directeurs	Étudiant Z	Étudiant ZY
Qualification de l'étudiant			
Étape du programme pour s'inscrire aux cours autorisés	Autorisation d'inscription accordée pour la session :	Hiver 2015 et Été 2015	Automne 2014 et Hiver 2015
Moyenne de programme exigée	3,67		
Caractéristiques du cheminement			
Structure du profil	3 crédits de 1 ^{er} cycle en méthodologie avancée + 9 crédits de 2 ^e cycle		
3 crédits de 1 ^{er} cycle	Choisir 3 crédits parmi : MNO-3002 MNO-3305 MNO-3012	MNO-3002	MNO-3012
9 crédits du baccalauréat à remplacer par des cours de 2 ^e cycle	1 cours obligatoire : ABC-3250 + 2 cours à option disciplinaires		
Cours de 2 ^e cycle intégrés au baccalauréat	ABC-7350	ABC-7350	ABC-7350
	Choisir 6 crédits parmi : ABC-6150 ABC-6275 ABC-7365 ABC-7380	ABC-6275 ABC-7380	ABC-6150 ABC-6275
Période de validité des cours de 2 ^e cycle	5 ans		

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE CRÉATION D'UN PROFIL DISTINCTION

Étapes de la démarche	
Initiative	<p>Le directeur et le comité de programme du baccalauréat décident d'offrir un cheminement accéléré visant l'accélération des études à la maîtrise dans la même discipline ou dans une autre discipline.</p> <p>Le directeur du programme qui amorce la démarche contacte son homologue afin de conclure une entente entre leurs deux programmes.</p>
Éléments de l'entente entre les directeurs de programme	Le directeur de programme du baccalauréat détermine les cours de 1 ^{er} cycle qui peuvent être remplacés par des cours de 2 ^e cycle, ainsi que les cours de 1 ^{er} cycle qui feront partie du profil distinction, s'il y a lieu.
	Les directeurs du baccalauréat et de la maîtrise établissent la liste des cours de 2 ^e cycle accessibles aux étudiants du baccalauréat.
	Le directeur de programme de la maîtrise détermine, au besoin, la période de validité pour appliquer la seconde contribution du cours.
Instances d'approbation	1. Le comité de programme du baccalauréat propose la création du profil distinction.
	2. Les directeurs des programmes signent une entente qui formalise le profil distinction.
	3. Les responsables facultaires des études autorisent la transmission de cette proposition au Comité de coordination du profil distinction et du passage intégré.
	4. Le Comité analyse l'entente et suggère des modifications ou l'approuve avant qu'elle ne soit reçue par le conseil facultaire.
	5. Le Conseil de la faculté responsable recommande l'ajout du profil au programme de baccalauréat et achemine sa demande à la DGPC pour que le programme soit modifié.
Application au cheminement d'un étudiant	L'étudiant formule une demande d'autorisation d'inscription au profil distinction et effectue un choix parmi la liste préétablie des cours disponibles.
	Les directeurs du baccalauréat et de la maîtrise autorisent la liste finale des cours accessibles à cet étudiant en tenant compte, s'il y a lieu, des priorités d'accès.

Les directeurs de programme utilisent le formulaire disponible sur le site internet de la DGPC :

- Création d'un profil distinction – entente entre les programmes.

Lorsque l'entente est formalisée et qu'elle a obtenu toutes les approbations facultaires, le formulaire doit être transmis à l'adresse passageintegreetprofil distinction@dgpc.ulaval.ca afin d'obtenir l'approbation du Comité de coordination du profil distinction et du passage intégré.

L'étudiant formule sa demande en utilisant un formulaire du Bureau du registraire (disponible dans la section sécurisée du site internet du Bureau du registraire :

- Autorisation d'inscription au profil distinction (REG 360 IN).

ADRESSES UTILES

Responsable du profil distinction :

Daniel Forget, daniel.forget@dgpc.ulaval.ca, (418) 656-2131, poste 7413

Transmission du formulaire de création d'un profil distinction :

passageintegreetprofil distinction@dgpc.ulaval.ca

Site internet de la DGPC :

www.dgpc.ulaval.ca, section Profils d'études

Site internet du Bureau du registraire, section sécurisée :

https://www.personnel-ul.reg.ulaval.ca/cms/site/reg_extranet/page71917.html